

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN658

présenté par

M. Bru, M. Blanchet, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la troisième phrase de l'alinéa 11, après la première occurrence du mot :

« opérationnelle »,

insérer les mots :

« (augmentation de l'utilisation de munitions réelles dans les entraînements des forces armées au détriment de l'utilisation de munitions d'entraînement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement incite à favoriser les munitions réelles dans les entraînements des forces armées. Les préparations opérationnelles doivent permettre de se rapprocher d'une situation réelle du terrain. Les munitions d'entraînement sont un moindre coût mais ne permettent pas de ressentir la situation de l'utilisation d'une munition réelle.